
**Compteurs d'eau potable froide et
d'eau chaude —**

**Partie 1:
Exigences métrologiques et
techniques**

iTeh STANDARD PREVIEW
*Water meters for cold potable water and hot water —
Part 1. Metrological and technical requirements*
(standards.iteh.ai)

ISO 4064-1:2014

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe16c816-ec45-4aa0-9025-b2c6d92f049d/iso-4064-1-2014>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4064-1:2014

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe16c816-ec45-4aa0-9025-b2c6d92f049d/iso-4064-1-2014>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Compteur d'eau et ses composants.....	1
3.2 Caractéristiques métrologiques.....	5
3.3 Conditions de fonctionnement.....	6
3.4 Conditions d'essai.....	8
3.5 Équipement électronique et électrique.....	10
3.6 Utilisation de certains termes dans l'Espace économique européen.....	11
4 Contrôles métrologiques	11
4.1 Valeurs de Q_1 , Q_2 , Q_3 et Q_4	11
4.2 Classe d'exactitude et erreur maximale tolérée.....	12
4.3 Exigences pour les compteurs et les dispositifs auxiliaires.....	14
5 Compteurs d'eau équipés de dispositifs électroniques	15
5.1 Exigences générales.....	15
5.2 Alimentation électrique.....	16
6 Exigences techniques	17
6.1 Matériaux et construction des compteurs d'eau.....	17
6.2 Réglage et correction.....	18
6.3 Conditions d'installation.....	18
6.4 Conditions assignées de fonctionnement.....	19
6.5 Perte de pression.....	19
6.6 Marquages et inscriptions.....	20
6.7 Dispositif indicateur.....	21
6.8 Dispositifs de protection.....	25
7 Contrôles métrologiques	25
7.1 Conditions de référence.....	25
7.2 Évaluation et approbation de type.....	26
7.3 Vérification primitive.....	31
Annexe A (normative) Essais de performance pour les compteurs d'eau équipés de dispositifs électroniques	32
Annexe B (normative) Systèmes de contrôle	34
Annexe C (informative) Erreurs tolérées en service et vérification ultérieure	38
Bibliographie	39

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2, www.iso.org/directives.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou sur la liste ISO des déclarations de brevets reçues, www.iso.org/patents.

Les éventuelles appellations commerciales utilisées dans le présent document sont données pour information à l'intention des utilisateurs et ne constituent pas une approbation ou une recommandation.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 30, *Mesure de débit des fluides dans les conduites fermées*, sous-comité SC 7, *Méthodes volumétriques, y compris les compteurs d'eau* et du sous-comité technique de l'OIML TC 8/SC 5 *Compteurs d'eau*.

Cette quatrième édition de l'ISO 4064-1 annule et remplace partiellement la troisième édition (ISO 4064-1:2005), qui a fait l'objet d'une révision technique. Certaines dispositions de la troisième édition sont traitées dans l'ISO 4064-4:2014.

L'ISO 4064 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Compteurs d'eau potable froide et chaude*:

- *Partie 1: Exigences métrologiques et techniques*
- *Partie 2: Méthodes d'essai*
- *Partie 3: Format du rapport d'essais*
- *Partie 4: Exigences non métrologiques non couvertes par l'ISO 4064-1*
- *Partie 5: Exigences d'installation*

Cette édition de l'ISO 4064-1 est identique à l'édition correspondante de l'OIML R 49-1, qui a été publiée en même temps. L'OIML R 49-1 a été approuvée pour la publication finale par le Comité International de Métrologie Légale à sa 48^{ème} réunion à Ho Chi Minh City, Vietnam en Octobre 2013. Elle sera soumise à la Conférence Internationale sur la Métrologie Légale en 2016 pour une sanction formelle.

Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude —

Partie 1: Exigences métrologiques et techniques

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 4064|OIML R 49 spécifie les exigences métrologiques et techniques applicables aux compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude circulant dans une conduite fermée entièrement chargée. Ces compteurs d'eau comportent des dispositifs indiquant le volume compté.

En plus des compteurs d'eau dont le fonctionnement est basé sur des principes mécaniques, la présente partie de l'ISO 4064|OIML R 49 s'applique aux dispositifs dont le fonctionnement est basé sur un principe électrique ou électronique, ainsi qu'à un fonctionnement mécanique incluant des dispositifs électroniques utilisés pour mesurer le volume débité d'eau potable froide et d'eau chaude.

La présente partie de l'ISO 4064|OIML R 49 s'applique également à des dispositifs électroniques auxiliaires. Les dispositifs auxiliaires sont facultatifs. Il est cependant possible que des réglementations nationales ou régionales rendent certains dispositifs auxiliaires obligatoires selon l'utilisation du compteur d'eau.

NOTE Toute réglementation nationale est applicable dans le pays d'utilisation.

2 Références normatives ISO 4064-1:2014

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de manière normative dans le présent document et sont indispensables pour son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 4064-2:2014|OIML R 49-2:2013, *Compteurs d'eau potable froide et d'eau chaude — Partie 2: Méthodes d'essai*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les définitions suivantes s'appliquent.

NOTE Cette terminologie est conforme à la terminologie du Guide ISO/IEC 99: 2007|OIML V 2-200:2012,[1] OIML V 1:2013[2] et OIML D 11.[3] Des versions modifiées de certains termes définis dans les Références [1]-[3] sont reproduites ci-après.

3.1 Compteur d'eau et ses composants

3.1.1 compteur d'eau

instrument destiné à mesurer de façon continue, à mémoriser et afficher le volume d'eau circulant dans le transducteur de mesure dans les conditions de mesurage

Note 1 à l'article: Un compteur d'eau inclut au moins un transducteur de mesure, un calculateur (comprenant des dispositifs de réglage ou de correction si présents) et un dispositif indicateur. Ces trois dispositifs peuvent être dans différents boîtiers.

Note 2 à l'article: Un compteur d'eau peut être un compteur combiné (voir en 3.1.16).

Note 3 à l'article: Dans la présente Norme internationale, un compteur d'eau est également appelé «compteur».

3.1.2

transducteur de mesure

partie du compteur transformant le débit ou le volume d'eau à mesurer en signaux qui sont transmis au calculateur et incluant le capteur

Note 1 à l'article: Le transducteur de mesure peut être autonome ou utiliser une source d'alimentation électrique externe. Il peut être conçu à partir d'un principe mécanique, électrique ou électronique.

3.1.3

capteur

élément d'un compteur qui est directement soumis à l'action du phénomène, du corps ou de la substance portant la grandeur à mesurer

[SOURCE: Guide ISO/IEC 99:2007|OIML V 2-200:2012 (VIM), 3.8, modifiée — «compteur» remplace «système de mesure».]

Note 1 à l'article: Pour un compteur d'eau, le capteur peut être un disque, un piston, un galet ou un élément de turbine, des électrodes sur un compteur électromagnétique ou un autre élément. L'élément capte le débit ou le volume d'eau passant à travers le compteur et est appelé capteur de débit ou capteur de volume.

3.1.4

calculateur

partie du compteur transformant les signaux de sortie en provenance du (des) transducteur(s) de mesure et, si possible, des instruments de mesure associés et, le cas échéant, mettant en mémoire les résultats jusqu'à leur utilisation

Note 1 à l'article: Le système d'engrenage d'un compteur mécanique est considéré comme le calculateur de ce compteur.

Note 2 à l'article: Le calculateur peut être doté de systèmes de communication en émission et réception avec les dispositifs auxiliaires.

3.1.5

dispositif indicateur

partie du compteur qui fournit une indication correspondant au volume d'eau passant à travers le compteur

Note 1 à l'article: Pour connaître la définition du terme «indication», voir Guide ISO/IEC 99:2007|OIML V 2-200:2012 (VIM), 4.1.

3.1.6

dispositif de réglage

partie du compteur qui permet de régler le compteur de façon à décaler la courbe d'erreur de ce dernier généralement parallèlement à elle-même, en vue d'amener les erreurs dans les limites de l'erreur maximale tolérée

Note 1 à l'article: Pour connaître la définition du terme «ajustage d'un système de mesure», voir Guide ISO/IEC 99:2007|OIML V 2-200:2012 (VIM), 3.11.

3.1.7

dispositif de correction

dispositif connecté à ou intégré au compteur pour la correction automatique du volume d'eau dans les conditions de mesurage, en prenant en compte le débit et/ou les caractéristiques de l'eau à mesurer et les courbes d'étalonnage préétablies

Note 1 à l'article: Les caractéristiques de l'eau (par exemple température et pression) peuvent être soit mesurées en utilisant des instruments de mesure associés, soit être mises en mémoire dans le compteur.

Note 2 à l'article: Pour connaître la définition du terme «correction», voir Guide ISO/IEC 99:2007|OIML V 2-200:2012 (VIM), 2.53.

3.1.8**dispositif auxiliaire**

dispositif destiné à réaliser une fonction spécifique, directement impliquée dans l'élaboration, la transmission ou l'affichage des valeurs mesurées

Note 1 à l'article: Pour connaître la définition du terme «valeur mesurée», voir Guide ISO/IEC 99:2007|OIML V 2-200:2012 (VIM), 2.10.

Note 2 à l'article: Les principaux dispositifs auxiliaires sont:

- a) dispositif de mise à zéro;
- b) dispositif indicateur de prix;
- c) dispositif indicateur à répétition;
- d) dispositif imprimeur;
- e) dispositif de mémorisation;
- f) dispositif de commande de tarification;
- g) dispositif de prédétermination;
- h) dispositif de libre-service;
- i) détecteur de mouvement du capteur de débit (pour détecter le mouvement du capteur de débit avant que celui-ci ne soit clairement visible sur le dispositif indicateur);
- j) dispositif de lecture à distance (qui peut être permanent ou temporaire).

Note 3 à l'article: Selon la législation nationale, les dispositifs auxiliaires peuvent être soumis à des contrôles métrologiques légaux.

3.1.9**dispositif de commande de tarification**

dispositif attribuant les valeurs mesurées à différents registres en fonction de la tarification ou d'autres critères, chaque registre ayant la possibilité d'être lu individuellement

3.1.10**dispositif de prédétermination**

dispositif permettant de choisir la quantité d'eau à mesurer et arrêtant automatiquement le débit d'eau une fois que la quantité choisie a été mesurée

3.1.11**instrument de mesure associé**

instrument connecté au calculateur ou au dispositif de correction pour le mesurage d'une quantité d'eau caractéristique, en vue d'effectuer une correction et/ou une conversion

3.1.12**compteur pour deux partenaires constants**

compteur permanent et utilisé uniquement pour les livraisons entre un fournisseur et un client

3.1.13**compteur en ligne**

type de compteur installé dans une conduite au moyen des embouts de raccordement fournis avec le compteur

Note 1 à l'article: Les embouts de raccordement peuvent être filetés ou à brides.

3.1.14

compteur complet

compteur n'ayant pas de transducteur de mesure, de calculateur et de dispositif indicateur séparables

3.1.15

compteur de combinaison

compteur dont le transducteur de mesure, le calculateur et le dispositif indicateur sont séparables

3.1.16

compteur combiné

compteur comprenant un grand compteur, un petit compteur et un dispositif commutateur qui, en fonction de l'importance des débits de l'eau passant par le compteur, conduit automatiquement l'eau au travers du petit compteur, du grand compteur ou des deux

Note 1 à l'article: La lecture du compteur est obtenue à partir de deux totaliseurs indépendants ou d'un totaliseur qui additionne les valeurs des deux compteurs d'eau.

3.1.17

équipement soumis à essai

EST

compteur complet, sous-ensemble ou dispositif auxiliaire soumis à un essai

3.1.18

compteur concentrique

type de compteur installé dans une conduite fermée au moyen d'un collecteur

Note 1 à l'article: Les conduits d'entrée du compteur et de sortie du collecteur sont coaxiaux au niveau de leur jonction.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

3.1.19

collecteur de compteur concentrique

raccord spécifique au raccordement d'un compteur concentrique
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/816-ec45-4aa0-9025-b2c6d92f049d/iso-4064-1-2014>

3.1.20

compteur à cartouches

type de compteur installé dans une conduite fermée au moyen d'un raccord intermédiaire appelé interface de raccordement

Note 1 à l'article: Les conduits d'entrée du compteur et de sortie de l'interface de raccordement sont soit concentriques soit axiaux, conformément à l'ISO 4064-4.

3.1.21

interface de raccordement du compteur à cartouches

raccord spécifique au raccordement d'un compteur à cartouches axial ou concentrique

3.1.22

Compteur équipé d'un module métrologique échangeable

compteur dont le débit permanent $\geq 16 \text{ m}^3/\text{h}$, comprenant une interface de raccordement et un module métrologique échangeable provenant de la même approbation de type

3.1.23

module métrologique échangeable

module autonome comprenant un transducteur de mesure, un calculateur et un dispositif indicateur

3.1.24

interface de raccordement pour compteurs équipés de modules métrologiques échangeables

raccord spécifique au raccordement de modules métrologiques échangeables

3.2 Caractéristiques métrologiques

3.2.1

volume réel

V_a

volume d'eau total passant par le compteur, indépendamment du temps nécessaire

Note 1 à l'article: Il s'agit du mesurande.

Note 2 à l'article: Le volume réel est calculé d'après un volume de référence déterminé par un étalon de mesure approprié, en tenant compte des différences de conditions de mesurage, le cas échéant.

3.2.2

volume indiqué

V_i

volume d'eau indiqué par le compteur, correspondant au volume réel

3.2.3

indication primaire

indication soumise au contrôle métrologique légal

3.2.4

erreur

différence entre la valeur mesurée d'une grandeur et une valeur de référence

[SOURCE: Guide ISO/IEC 99:2007/OIML V 2-200:2012 (VIM), 2.16]

Note 1 à l'article: Pour l'application de la présente partie de l'ISO 4064/OIML R 49, le volume indiqué est considéré comme étant la quantité mesurée et le volume réel comme étant la quantité de référence. La différence entre le volume indiqué et le volume réel est appelée erreur (d'indication).

Note 2 à l'article: Dans la présente Norme internationale, l'erreur (d'indication) est exprimée en pourcentage du volume réel et est égale à:

$$\frac{(V_i - V_a)}{V_a} \times 100\%$$

3.2.5

erreur maximale tolérée

EMT

valeur extrême de l'erreur de mesure, par rapport à une valeur de référence connue, qui est tolérée par les spécifications ou règlements pour un compteur donné

[SOURCE: Guide ISO/IEC 99:2007/OIML V 2-200:2012 (VIM), modifiée — «compteur» remplace «mesurage, un instrument de mesure ou un système de mesure».]

3.2.6

erreur intrinsèque

erreur d'un compteur déterminée dans les conditions de référence

[SOURCE: OIML D 11:2013, 3.8, modifiée — «compteur» remplace «instrument de mesure».]

3.2.7

erreur intrinsèque initiale

erreur intrinsèque d'un compteur telle que déterminée préalablement aux essais de performance et aux évaluations de durabilité

[SOURCE: OIML D 11:2013, 3.9, modifiée — «compteur» remplace «instrument de mesure».]

3.2.8

défaut

différence entre l'erreur (d'indication) et l'erreur intrinsèque d'un compteur

[SOURCE: OIML D 11:2013, 3.10, modifiée — «d'indication» a été mis entre parenthèses; «compteur» remplace «instrument de mesure».]

3.2.9

défaut significatif

défaut dont la valeur est supérieure à la valeur spécifiée dans la présente partie de l'ISO 4064|OIMP R 49

[SOURCE: OIML D 11:2013, 3.12, modifiée — «la présente partie de l'ISO 4064|OIMP R 49» remplace «la Recommandation pertinente».]

Note 1 à l'article: Voir [5.1.2](#) qui spécifie la valeur d'un défaut significatif.

3.2.10

durabilité

aptitude d'un compteur à conserver ses caractéristiques de performance sur une période d'utilisation

[SOURCE: OIML D 11:2013, 3.18, modifiée — «compteur» remplace «instrument de mesure».]

3.2.11

conditions de mesurage

conditions de l'eau, dont le volume doit être mesuré, au point de mesurage

EXEMPLE Température et pression de l'eau.

3.2.12

premier élément d'un dispositif indicateur

élément qui, dans un dispositif indicateur comprenant plusieurs éléments, porte l'échelle graduée avec l'échelon de vérification

3.2.13

échelon de vérification

plus petite division d'échelle du premier élément d'un dispositif indicateur

3.2.14

résolution d'un dispositif afficheur

plus petite différence entre indications affichées qui peut être perçue de manière significative

[SOURCE: Guide ISO/IEC 99:2007|OIML V 2-200:2012 (VIM), 4.15]

Note 1 à l'article: Pour un dispositif indicateur numérique, il s'agit du changement d'indication lorsque le chiffre le moins significatif change en une étape.

3.3 Conditions de fonctionnement

3.3.1

débit

Q

$Q = dV/dt$ où V est le volume réel et t le temps écoulé pour le passage de ce volume à travers le compteur

Note 1 à l'article: L'ISO 4006:1991,^[4] 4.1.2 préfère l'utilisation du symbole q_V pour cette quantité, mais Q est utilisé dans la présente Norme internationale par souci de concision.

3.3.2**débit permanent** Q_3

débit le plus élevé dans les conditions assignées de fonctionnement, pour lequel le compteur doit fonctionner dans les limites de l'erreur maximale tolérée

Note 1 à l'article: Le débit est exprimé en m³/h dans la présente Norme internationale. Voir [4.1.3](#).

3.3.3**débit de surcharge** Q_4

débit le plus élevé pour lequel un compteur doit fonctionner, durant une brève période de temps, dans les limites de l'erreur maximale tolérée, tout en maintenant sa performance métrologique lorsqu'on le fait fonctionner par la suite dans les conditions assignées de fonctionnement

3.3.4**débit de transition** Q_2

débit qui se produit entre le débit permanent et le débit minimal, divisant l'étendue de débit en deux zones, la zone supérieure de débit et la zone inférieure de débit, chacune étant caractérisée par sa propre erreur maximale tolérée

3.3.5**débit minimal** Q_1

débit le plus faible pour lequel le compteur doit fonctionner dans les limites de l'erreur maximale tolérée

3.3.6**débit de commutation de compteur combiné** Q_x

débit pour lequel le flux dans le grand compteur s'arrête en cas de débit décroissant (Q_{x1}) ou commence en cas de débit croissant (Q_{x2})

3.3.7**température minimale admissible****TmA**

température d'eau minimale qu'un compteur peut supporter en permanence, dans ses conditions assignées de fonctionnement, sans détérioration de sa performance métrologique

Note 1 à l'article: La TmA est la limite basse des conditions assignées de fonctionnement pour la température.

3.3.8**température maximale admissible****TMA**

température d'eau maximale qu'un compteur peut supporter en permanence, dans ses conditions assignées de fonctionnement, sans détérioration de sa performance métrologique

Note 1 à l'article: La TMA est la limite haute des conditions assignées de fonctionnement pour la température.

3.3.9**pression maximale admissible****PMA**

pression interne maximale qu'un compteur peut supporter en permanence, dans ses conditions assignées de fonctionnement, sans détérioration de sa performance métrologique

3.3.10**température de service** T_w

température de l'eau dans la canalisation, mesurée en amont du compteur

3.3.11
pression de service

p_w
pression moyenne de l'eau (jauge) dans la canalisation, mesurée en amont et en aval du compteur

3.3.12
perte de pression

Δp
perte de pression, à un débit donné, causée par la présence du compteur dans la canalisation

3.3.13
débit d'essai
débit moyen pendant un essai, calculé à partir des indications d'un dispositif de référence étalonné

3.3.14
diamètre nominal
DN

désignation alphanumérique de dimension pour les composants d'un réseau de tuyauteries, utilisée à des fins de référence

Note 1 à l'article: Le diamètre nominal est indiqué par les lettres DN suivies par un nombre entier sans dimension qui est indirectement relié aux dimensions réelles, en millimètres, de l'alésage ou du diamètre extérieur des raccords d'extrémité.

Note 2 à l'article: Le nombre suivant les lettres DN ne représente pas une valeur mesurable et il convient de ne pas l'utiliser pour des fins de calcul, sauf si la norme pertinente le spécifie.

Note 3 à l'article: Dans les normes qui utilisent le système de désignation DN, il convient d'indiquer toute relation entre DN et les dimensions des composants, par exemple DN/DE ou DN/DI.

3.4 Conditions d'essai

ISO 4064-1:2014

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe16c816-ec45-4aa0-9025-b2c6d92f049d/iso-4064-1-2014>

3.4.1
grandeur d'influence

grandeur qui, lors d'un mesurage direct, n'a pas d'effet sur la grandeur effectivement mesurée, mais qui a un effet sur la relation entre l'indication et le résultat du mesure

[SOURCE: Guide ISO/IEC 99:2007|OIML V 2-200:2012 (VIM), 2.52]

EXEMPLE La température ambiante du compteur est un paramètre d'influence, tandis que la température de l'eau passant à travers le compteur affecte le mesurande.

3.4.2
facteur d'influence

grandeur d'influence dont une valeur se situe dans les conditions assignées de fonctionnement d'un compteur spécifiées dans la présente partie de l'ISO 4064|OIML R 49

[SOURCE: OIML D 11:2013, 3.15.1, modifiée — «compteur» remplace «instrument de mesure»; «la présente partie de l'ISO 4064|OIML R 49» remplace «la Recommandation pertinente».]

3.4.3
perturbation

grandeur d'influence dont une valeur se situe dans les limites spécifiées dans la présente partie de l'ISO 4064|OIML R 49, mais en dehors des conditions assignées de fonctionnement spécifiées du compteur

[SOURCE: OIML D 11:2013, 3.15.2, modifiée — «la présente partie de l'ISO 4064|OIML R 49» remplace «la Recommandation pertinente»; «compteur» remplace «instrument de mesure».]

Note 1 à l'article: Une grandeur d'influence est une perturbation si, pour cette grandeur d'influence, les conditions assignées de fonctionnement ne sont pas spécifiées.

3.4.4 condition assignée de fonctionnement CAF

condition de fonctionnement à satisfaire pendant un mesurage pour qu'un compteur fonctionne conformément à sa conception

[SOURCE: Guide ISO/IEC 99:2007|OIML V 2-200:2012 (VIM), 4.9, modifiée — «à satisfaire» remplace «qui doit être satisfaite»; «compteur» remplace «instrument de mesure ou un système de mesure».]

Note 1 à l'article: Les conditions assignées de fonctionnement spécifient des intervalles pour le débit et pour les grandeurs d'influence pour lesquels les erreurs (d'indication) doivent être dans les limites de l'erreur maximale tolérée.

3.4.5 condition de référence

condition de fonctionnement spécifiée pour évaluer les performances d'un compteur ou pour comparer des résultats de mesure

[SOURCE: Guide ISO/IEC 99:2007|OIML V 2-200:2012 (VIM), 4.11, modifiée — «compteur» remplace «instrument de mesure ou d'un système de mesure».]

3.4.6 essai de performance

essai conçu pour vérifier si l'EST est apte à accomplir ses fonctions prévues

[SOURCE: OIML D 11:2013, 3.21.4]

3.4.7 essai de durabilité

essai conçu pour vérifier que l'équipement soumis à essai est apte à conserver ses caractéristiques de performance sur une période d'utilisation

[SOURCE: OIML D 11:2013, 3.21.5] <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fe16c816-ec45-4aa0-9025-b2c6d92f049d/iso-4064-1-2014>

3.4.8 stabilité de température

condition selon laquelle toutes les parties de l'équipement soumis à essai ont une température de 3 °C l'une par rapport à l'autre ou, en cas d'indication contraire mentionnée dans la spécification pertinente, par rapport à leur température finale

3.4.9 préconditionnement

traitement de l'équipement soumis à essai dans le but d'éliminer ou de contrer partiellement les effets de ses antécédents

Note 1 à l'article: Le cas échéant, il s'agit du premier processus d'un mode opératoire d'essai.

3.4.10 conditionnement

exposition de l'équipement soumis à essai à une condition environnementale (facteur d'influence ou perturbation) pour déterminer l'effet de cette condition sur celui-ci

3.4.11 récupération

traitement de l'équipement soumis à essai, après conditionnement, pour que ses propriétés puissent être stabilisées avant le mesurage